



Serge Letchimy

Mes très chers(ères) compatriotes

Le 24 janvier, nous sommes de nouveau appelés aux urnes pour que la Martinique se prononce sur la création d'une collectivité unique dans le cadre de l'article 73 de la constitution.

Quels qu'aient été nos votes respectifs le 10 janvier dernier, nous devons tous dire **OUI** à cette nouvelle collectivité.

Oui pour les raisons suivantes :

La plus évidente est que cela permettra une bienfaisante simplification institutionnelle. Sur le territoire martiniquais, se cumulent deux collectivités, la Région et le Département. Les conséquences d'un tel empilement institutionnel sont multiples : entremêlement de compétences, télescopage permanent des décisions, surenchères politiciennes, ralentissement et incohérence des politiques publiques, perte d'énergies à tous les niveaux, mauvaise utilisation des deniers publics, gouvernance locale émiettée.

Un tel « migannaj » provoque des ralentissements généralisés quand il faudrait agir vite, agir bien et affronter les urgences quotidiennes du mal-développement, du chômage, de la précarité grandissante, des drames de l'habitat...

Dans des domaines comme ceux du transport, de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement, de la culture, du sport... des bouts de compétences se tricotent entre la Région, le Département, l'Etat et, finalement, se paralysent dans des marigots administratifs. Dès lors, ce qui devait être traité sous l'éclairage d'une vision d'ensemble, d'une intention globale, se retrouve « makayé » de manière parcellaire et, souvent même, de manière antagoniste ou pire : concurrentielle ! ...

La recherche d'une mise en cohérence et d'une meilleure efficacité de nos institutions est une urgence capitale ! C'est pour cela qu'il faut dire **Oui**.

Certains d'entre vous s'interrogent sur le détail de cette nouvelle collectivité, sur ses moyens, ses compétences, son mode d'élection et sa place exacte dans la Constitution... Il faut tout d'abord souligner que son inscription dans l'article 73 nous place dans le cadre de l'identité législative, ce qui nous garantit la pleine et totale égalité des droits.

Les moyens financiers, fiscaux et budgétaires de cette nouvelle collectivité sont les moyens additionnés de la Région, du Département, de l'Etat, de l'Europe. Ses compétences sont simplement celles rassemblées et rationalisées du Département et de la Région. Des possibilités d'habilitation et d'expérimentation législatives, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, dans des domaines économiques, sociaux ou culturels importants, lui permettront de mettre en œuvre, dans le cadre de la Constitution, des espaces de responsabilité directe, ce qui nous autorisera plus d'initiatives locales et des interventions éclairées et plus efficaces.

Pour une représentation plus juste et démocratique, je souhaite que le mode d'élection soit à la fois territorial (pour que la Martinique soit représentée dans sa diversité géographique)

et à la proportionnelle (pour que tous les courants politiques, toutes les minorités soient pris en compte).

C'est l'expression démocratique la plus achevée et partagée qui doit être retenue !

Vous connaissez mon engagement sans faille pour que l'égalité des droits soit compatible avec le droit à l'initiative dans cette nécessaire responsabilité à domicilier localement. Je suis donc très à l'aise pour soutenir que cette nouvelle collectivité ne changera RIEN, je dis bien : RIEN, à l'égalité des Droits, RIEN à notre statut de Région ultrapériphérique, et RIEN à ce que l'on appelle plus largement le droit commun républicain. C'est une vérité incontestable !

Je sais que certains d'entre vous se pose la question suivante : Pourquoi ne pas attendre la réforme Balladur ?

En toute conscience, je leur réponds qu'un tel choix constituerait un regrettable recul.

La situation dans l'Hexagone en terme de découpage territorial n'est pas la même que la nôtre (4 ou 5 Départements dans une Région, alors qu'ici, en Martinique, c'est un Département dans une Région). C'est pour cela que le rapport Balladur ne traite l'Outremer qu'à la marge.

En l'état actuel du texte présenté au Sénat sur la réforme territoriale, le refus de cette opportunité de dire **Oui** à la collectivité unique reviendrait à laisser le gouvernement, ou un membre de son administration, décider seul, par ordonnance de notre organisation institutionnelle et, en conséquence, de l'essentiel de notre avenir.

Cela est inacceptable !

Sans compter qu'en l'état actuel de la constitution, l'application de la réforme Balladur dans les départements et régions d'Outre mer nécessiterait, a priori, une nouvelle consultation de la population.

Ce serait le comble.

Voter **Oui le dimanche 24 est donc un acte fondamental !**

**Alors, mes chers(ères) compatriotes,
je vous demande d'aller voter, de faire voter,
et de voter en toute confiance **OUI**.**

Un **Oui de résolution, un **OUI** de dignité,
un **OUI** de responsabilité sans faille !**

DIMANCHE 24 JANVIER

VOTEZ OUI



Serge Letchimy

